

par sa maturité, le gouvernement de Sa Majesté sera prêt à lui donner tout l'encouragement possible.

—Le *Québec Mercury* dit que le *Montréal* et la *Queen* forment la ligne de passage de la vieille compagnie des steamers sur le St. Laurent et que le *Québec* et le *John Munn* formeront la ligne de peuple. Le magnifique steamer le *John Munn* doit faire un voyage d'essai de Québec à Montréal dans quelque jours.

La Comtesse d'Elgin. — Le *Québec Mercury* nous dit, que la comtesse d'Elgin doit s'être embarquée pour Québec, dans le vaisseau le *Douglass*, accompagné du nouveau Commandant de Forces, Sir Benjamin d'Urban et Lady d'Urban, Captain Kirkland, A.D. C., sa dame et sa famille. *Revue.*

— Nous voyons dans le *Voice of Truth*, de Pittsfield, (Massachusetts) qu'un planteur de la Caroline du Sud propriétaire d'un esclave qui était mort par suite d'ivresse, a obtenu des dommages au montant de la valeur de l'esclave, contre l'athéiste chez lequel il s'était enivré.

— Des nouvelles d'en bas nous apprennent l'élection de M. C. F. Fournier comme représentant du comté de l'Islet.

Voici l'état des Polls : Fournier 692, Tétu 481, Fortin 191. *Canadien.*

Accident. — Un vieux soldat du 93^e. écossais, de 19 ans de service, faisait sentinelle à la batterie St. Charles où sont les mortiers, mercredi soir vers les onze heures. Il se promenait sur la muraille et soit que le pied lui ait glissé ou par distraction, il marcha au-delà du mur et fut précipité dans la rue au-dessous, d'une hauteur de près de 100 pieds. Malgré cette effrayante chute il ne fut pas tué du coup et les soldats de relève en allant à sa recherche le rencontrèrent qui s'en revenait à pied. Malheureusement une forte blessure à la tête fait craindre pour ses jours.

Navrages. — On écrit d'Augra (Terçère), le 24 février, qu'un navire, qu'on suppose être le *Calcutta*, engagé, déniaté et abandonné dans la traversée de Québec à Londres l'automne dernier, est venu à terre sur la pointe nord-ouest de l'île St. George le 22^e une partie de la cargaison a été débarquée.

On écrit de Londres que le navire *Cleopatra*, venant de la Chine à la destination de Montréal, chargé de thé et de sucre, s'est perdu complètement dans les mers de l'Inde.

— M. le docteur Bardy, qui vient d'arriver de la Malbaie avec sa famille à bord de la goélette du Capt. Abraham Lapointe, pour venir se fixer à Québec, nous apprend que jeudi dernier pendant un gros vent, le feu s'est communiqué du four à la grange et autres bâtiments d'un nommé Dallaire, de la paroisse de Sainte-Agnès, et les a consumés avec tout ce qu'ils contenaient, y compris trois chevaux, quatorze bêtes à cornes, et d'autres animaux. Une belle jument dont on avait réussi à mettre la tête hors de l'étable, s'obstina cependant à ne point sortir et se laissa brûler. Dans ces occasions il serait bon de bander les yeux des chevaux; c'est le moyen de vaincre leur obstination à ne pas sortir des bâtiments en feu.

Il y a encore beaucoup de neige en ces endroits, et l'on craint même de ne pouvoir pas faire les semailles dans le mois de mai. Cependant le foin n'est qu'à 8 piastres comme ici. Le blé se vend de 5s 6d à 6s : les pommes de terre de 2s 6d à 3s ; le henro de 7½ à 9d ; les œufs, 6d. *Idem.*

Vol. — Des valeurs se sont introduites dans le magasin de M. Chambers au Palais et ont pris des marchandises au montant d'environ £100.

— La glace du lac Saint-Pierre n'est pas encore descendue, mais d'après ce que dit la *Gazette des Trois-Rivières* elle ne peut guère tarder, à moins qu'elle ne soit arrêtée par quelque obstacle en deçà de cette ville, auquel cas il y aurait de grands malheurs à craindre.

Ici le 1^{er} jour du mois de mai, d'ordinaire si resplendissant et si poétique, s'est annoncé tristement par de la grêle, après une forte gelée nocturne. Hier cependant, nous avons eu une journée de temps printanier comme on en a d'ordinaire au mois d'avril, et à laquelle a succédé la nuit dernière une pluie qui s'est prolongée durant la matinée. Il en faudrait bien comme cela pour fondre promptement toute la neige qui couvre encore la terre et toute la glace qui couvre nos rucs, où elle a encore une épaisseur de quatre à cinq pieds en quelques endroits.

— Une lettre des Trois-Rivières dit que la glace s'élevait de quatre pieds au-dessus des quais, et qu'une partie de la ville était inondée. La glace avait déjà fait beaucoup de dommage, et menaçait d'en faire davantage à son passage.

La digue des Grondines est évidemment brisée, car à l'heure qu'il est le fleuve est couvert de glaces à une grande distance.

On ne sait rien de l'état de la glace du lac Saint-Pierre. *Idem.*

FRANCE.

— Le projet de loi portant demande d'un crédit de 4 millions pour subvention aux travaux d'utilité communale, voté mardi au palais Bourbon, présenté hier à la chambre des pairs, a été adopté par elle, le même jour, après un court examen dans les bureaux et quelques observations échangées à la tribune entre M. Charles Dupin et M. le ministre de l'intérieur. Malgré l'urgence, M. de Boissy n'eût point voulu que le projet fût discuté, sans avoir passé par les mains d'une commission.

À la fin de la séance, M. de Montalembert a demandé que la Bulle du Pape, relative au chapitre de Saint-Denis, fût insérée en regard du projet de loi qui le réorganise. L'intention de M. le ministre des cultes était de la communiquer simplement à la commission qui eût décidé si l'impression devait avoir lieu. La chambre a donné son adhésion au vœu exprimé par M. de Montalembert.

— Le jury d'expropriation pour cause d'utilité publique s'est occupé, dans ses audiences des 8, 9 et 10 mars, de l'indemnité réclamée par la ville de Paris et par les Frères des Ecoles Chrétiennes, pour prix d'un terrain affecté par la ville à l'Institut des Ecoles Chrétiennes, et dont l'expropriation a eu lieu par suite de la loi qui a autorisé la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Le jury, après s'être transporté sur les lieux et avoir longuement délibéré, a rendu la décision suivante :

Il a alloué à la ville de Paris, pour la propriété des terrains et des constructions qu'elle a affectés au service de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, 963,727 fr. 10 c.

Il a alloué pour les constructions élevées par les Frères sur le terrain de la ville, et avec son consentement, et pour les frais de la translation de leur établissement du local actuel à la rue Plumet, la somme totale de 350,299 fr., savoir : 215,000 fr. pour les constructions élevées par les Frères, et le surplus pour leurs frais de déplacement.

L'Etat offre, pour l'ensemble des constructions, tant de la ville que des Frères, 908,100 fr.

La ville de Paris demandait, pour les constructions élevées, soit par elle soit par les Frères, 1,721,179 fr. 60 c.

Les Frères demandaient pour déplacement \$12,500 fr.

Le jury en outre alloué au sieur Mathieu Bransit (c'est le nom civil du Frère Philippe, supérieur général des Frères), pour une propriété qu'il avait achetée sous son nom personnel, et qu'il avait annexée aux dépendances de l'Institut des Frères, 442,000 fr.

La demande d'indemnité pour cet immeuble était de 520,000 fr. Les offres de l'Etat étaient de 284,191 fr. 90 c.

ANGLETERRE.

— Le bill qui réduit à dix heures par jour la durée du travail dans les manufactures a subi le 3 mars, à la Chambre des Communes, l'épreuve nécessaire pour passer au comté.

— Dans la chambre des communes de lundi, M. Roebuck, qui fait depuis le commencement de la session une guerre sans pitié aux propriétaires d'Irlande, a fait une motion portant qu'aucune avance de fonds ne fût faite aux propriétaires irlandais sans qu'en même temps ils fussent soumis, comme l'Angleterre elle-même, à la taxe générale sur tous les revenus. Cette motion, développée par M. Roebuck dans le langage le plus agressif, a été combattue par le gouvernement, et rejetée.

Il a dû y avoir hier un débat sur les affaires de la Grèce.

— Dans la séance du 10, M. Ewart a présenté et soutenu, à la chambre des communes, une pétition ayant pour objet l'abolition de la peine de mort. La motion a été rejetée par 51 voix contre 44.

— Cette dernière feuille rend compte, de son côté, d'un fait qui a aussi son importance :

« Plusieurs jurisconsultes éminents, parmi lesquels on compte l'attorney-général et l'avocat de la reine, consultés par les porteurs de bons, auraient exprimé l'opinion que les porteurs de bons espagnols peuvent requérir le gouvernement anglais de forcer le gouvernement espagnol à réparer les injustices dont ils sont victimes, mais qu'il reste à la discrétion du gouvernement anglais de décider s'il déclarera la guerre et s'il ordonnera ou permettra des représailles sous ce rapport. »

Premiers ministres anglais depuis l'année 1760 à 1846. — Le Très-Hon. William Pitt, 1760 ; Comte de Butte, de 1761 à 1762 ; George Granville, 1762 à 1765 ; Marquis de Rockingham, 1765 à 1766 ; Duc de Grafton, 1766 à 1770 ; Lord North, 1770 à 1782 ; Comte de Shelburne, 1782 à 1784 ; Très-Hon. William Pitt, 1784 à 1801 ; Très-Hon. Henry Addington, 1801 à 1804 ; Très-Hon. William Pitt, 1804 à 1806 ; Lord Grenville, 1806 à 1807 ; Duc de Portland, 1808 à 1809 ; Très-Hon. Spencer Percival, 1810 à 1812 ; Comte de Liverpool, 1812 à 1827 ; Très-Hon. George Canning, 1827 ; Vicomte Goderich, 1827 à 1828 ; Duc de Wellington, 1828 à 1830 ; Comte Grey, 1830 à 1834 ; Duc de Wellington (*pro tem.*) 1835 ; Vicomte Melbourne 1835 ; Sir Robert Peel, 1835 à 1836 ; Vicomte Melbourne, 1836 à 1841 ; Sir Robert Peel, 1841 à 1846 ; Lord John Russell, 1846.

— Le 25 ultimo, M. Versy demanda au gouvernement si l'on avait fait quelque préparatif pour assister les émigrés pauvres qui devaient partir pour le Canada. Il croyait que plus de 400 familles, dans une seule partie de l'Irlande, se prépareraient à partir, quoiqu'elles fussent dans la plus grande indigence ; le gouvernement devait leur prêter assistance. M. Howes répondit qu'il y avait dans le Canada un fonds suffisant pour les émigrés malades et les destitués qui y seraient débarqués. Ce fonds était peu considérable, provenant d'une taxe sur les émigrés et d'un vote pris avec les estimés du Canada. Cependant il ne pensait pas que le fonds fût insuffisant pour cet objet. Il ajouta que l'an dernier le nombre des émigrés dans l'Amérique du Nord avait été de 125,000 et que le système d'émigration avait fonctionné de manière à ne susciter aucune plainte.

ESPAGNE.

La majorité qui s'est prononcée en faveur du bill a été de 190 contre 100.

— On écrit de la frontière de Catalogne, le 26 février, qu'une nouvelle bande carliste est entrée il y a quelques jours en Espagne par la vallée d'Andorre ; elle a passé très-près de la Seu d'Urgel, et a été poursuivie sans succès par la garnison de cette place.